



**Réunions d'information : inscriptions en Classes à Horaires Aménagés  
MUSIQUE DANSE THEATRE (Élémentaire et collège 2018-2019)**

**Pour les familles désirant inscrire leurs enfants en Classes à Horaires Aménagés Danse, Musique ou Théâtre, des réunions d'information ont lieu dans les écoles et collèges concernés par le dispositif.**

**Les dossiers d'inscription sont, pour les écoles primaires et les collèges, donnés aux familles lors de chaque réunion d'information.**

**Les dossiers sont à déposer avant le 30 avril 2018 :**

- Pour les écoles primaires : à remettre au Directeur de l'école
- Pour les collèges : à déposer au conservatoire Maurice Ravel.



**Réunions d'information pour les Classes à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT)**

Lundi 26 mars à 18h au collège Jean-Rostand à Biarritz  
Mardi 20 mars à 18h à l'école du Braou à Biarritz  
Vendredi 30 mars à 16h45 à l'école Malégarie à Bayonne



**Réunions d'information pour les Classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD)**

Lundi 26 mars à 18h au collège Jean Rostand à Biarritz  
Mardi 27 mars à 18h à l'école Jules Ferry à Biarritz



## **Réunions d'information pour les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)**

Jeudi 22 mars à 18h30 au collège Marracq à Bayonne

Jeudi 15 mars à 17h30 à l'école Maurice Ohana à Bayonne

## **Les Classes à Horaires Aménagés (CHA)**

Les Classes à Horaires Aménagés (CHA) offrent à des élèves motivés par les activités instrumentales, vocales, chorégraphiques ou théâtrales, la possibilité de recevoir, en complément de leur formation générale scolaire, une formation artistique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement, grâce à un aménagement des horaires et un projet pédagogique spécifiques à ces classes

Pour une entrée au collège en musique et en danse, une pratique correspondant environ à un premier cycle de conservatoire est attendue, car les cours proposés demandent une autonomie et un engagement fort de la part des élèves.

L'accueil en CHA peut se faire à tout moment à partir du CE1 et jusqu'à la 3ème pour la musique et le théâtre, à partir du CE2 pour la danse, mais des activités artistiques sont proposées aux enfants des écoles CHA dès le CP. L'accès se fait sur avis de la commission composée des représentants de l'école, du conservatoire et des parents d'élèves, du conseiller pédagogique danse, musique ou théâtre, sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie, ou de son représentant. La commission étudie les dossiers des élèves et tient compte du parcours antérieur de l'enfant. Les élèves ayant fréquenté d'autres CHA peuvent être admis par simple mutation.

**Pour tous renseignements : contacter le conservatoire Maurice Ravel au mois de mars.**

**Bureau de la scolarité : 05 59 31 21 84 / 29, cours du Comte de Cabarrus- 64100 Bayonne**